



G A Z E T T E D U J O U R .

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du lundi 3 décembre 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Venise, le 6 novembre. Notre saint-père le pape qui craint beaucoup plus que les Français n'enlèvent l'or de l'Italie, que les images miraculeuses, a donné ordre de transporter à Bologne le trésor qui se trouve à Loretto. Mais par une indifférence vraiment inconcevable, pour un vicair de Jésus-Christ, il a laissé la Vierge exposée aux insultes des volontaires nationaux de la République. Il a pensé probablement, le saint-père, que les anges qui ont transportés par les airs la *santa casay* de la Palestine jusqu'à Loretto, sauront bien la transporter ailleurs à l'approche des Français. Sa confiance n'a pas été si grande pour les trésors de cette sainte chapelle ; il a eu peur que le fardeau ne fût trop lourd pour les anges, & a gardé par devers lui ces trésors sacrés. Qui ne reconnoîtra à cette conduite sage & prudente, le bon esprit qui a toujours animé la cour de la Rome moderne ? Assurément le pape auroit tort d'avoir peur pour sa cité sainte. Car il est écrit que les portes de l'en-

fer ne prévaudront point contre elle. Il n'a besoin pour se défendre ni de bayonnettes ni de canons ; il lui suffira de se mettre en prière avec ses chastes cardinaux, sur-tout avec le dèvot Maury & la bonne vierge Elisabeth de France ! Quelle est l'armée qui oseroit pénétrer dans le sanctuaire, où seroient réunis tous ces saints personnages.

De Nice. « On se rappelle qu'un de nos postes avoit été surpris, & que le général Anselme, après avoir ordonné les dispositions qu'exigeoit la prudence, marchoit lui-même à la tête de mille hommes à Sospello. Ces braves soldats ont forcé leur marche, sans s'en appercevoir, & en se livrant à une gaîté franche. Ils sont arrivés en chantant l'air *ça ira!* & ont repris le poste sans coup férir ». — Les commissaires donnent les plus grands éloges à nos braves soldats ; rien n'égale leur constance & leur intrépidité. . . . Ils se plaignent (ce sont les commissaires & non les soldats) du dénuement où ces braves défenseurs se trouvent ; ils sollicitent l'assemblée d'y remédier. . . . Nice & ses habitans sont dans les meilleures dispositions ; ils ont la plus

grande confiance dans la convention, & le cri de *vive la liberté ! à bas la tyrannie & les tyrans !* s'y fait entendre de toute part.

De Gènes, ce 16 novembre. « Le séjour de l'escadre à Gènes commence à opérer une révolution dans l'esprit des habitans de cette superbe ville; la liberté échauffe tous les cœurs; notre présence enhardit les partisans de la révolution française, & le peuple réclame hautement ses droits. Le sénat a été rassemblé plusieurs jours; suivant les loix du pays, ses délibérations sont secrètes; le peuple a manifesté son mécontentement sur ce que les délibérations, qui doivent avoir pour but l'intérêt général, étoient enveloppées d'un mystère impénétrable. Il en est résulté que les magistrats se sont décidés à imprimer & afficher leurs travaux; ce qui aura lieu, pour la première fois, le 18 de ce mois.

» On croit que ces délibérations ont pour but l'alliance des deux Républiques. La *toute jeune noblesse*, les bourgeois & une grande partie du peuple le désirent ardemment; on pense qu'elle aura lieu. — Plusieurs Français, résidens à Gènes, ont formé un club, où les citoyens de l'escadre ont été admis; le nombre en augmente chaque jour; on s'attend d'un moment à l'autre, à voir arborer la cocarde *tricolor*; nos marins sont très-bien vus des habitans. La *vieille noblesse* seule a des inquiétudes qu'elle a grand soin de cacher sous une feinte cordialité dont on n'est pas dupe. Cette caste d'individus est la *même par-tout*; & ici comme par-tout, on déjoue ses projets: on se rit de sa haine, & on la voue au ridicule dont elle ne tardera pas à être couverte par toute la terre. . . . Je dois rendre une justice éclatante à l'équipage; il respecte les loix, & la subordination règne sur les vaisseaux. Avec nos forces & notre union, *nous sommes en état de tout entreprendre*. L'affaire d'Oneglia nous a mis en état de juger de quoi étoient capables nos braves marins français. Qu'on ordonne, & nous sommes prêts à repandre notre

2)
sang pour la gloire de la patrie, la destruction des tyrans & la régénération des peuples de l'Europe.

De Spire, ce 21 novembre. L'armée commandée par le général Custine se renforce de jour en jour, par des nouvelles troupes qui viennent de l'Alsace & de la Lorraine. Aujourd'hui nous avons vu passer par ici 600 hommes de cavalerie & d'infanterie, tous beaux hommes bien équipés & bien montés. Ils avoient à leur suite, 170 chariots de munitions, attelés chacun de quatre chevaux. Tout cela venoit de Landau, & alloit à Mayence. Depuis quinze jours, plus de 100,00 hommes de nouvelles troupes se sont rendus dans cette ville.

(Article traduit des papiers publics allemands.)

De Bruxelles, ce 14 novembre. — *Proclamation des représentans provisoires du peuple de cette ville libre, au nom du peuple souverain.*

Sous le régime de l'égalité, nulle distinction ne doit exister entre les membres d'une même cité, entre les enfans de la même patrie, tous les citoyens étant égaux en droits, tous doivent jouir des mêmes prérogatives, & nul ne peut prétendre à des exemptions & des immunités personnelles & exclusives & rejeter ainsi sur les autres, & sur-tout sur la portion la moins aisée & la plus intéressante du peuple, la part du fardeau qu'il doit soutenir dans les impositions ou contributions publiques, sous quelque dénomination qu'elles soient perçues: en conséquence, l'assemblée des représentans provisoires de la ville libre de Bruxelles, considérant d'un autre côté, que la répression de ces exemptions la mettra incessamment à même de décharger sans diminuer les ressources publiques, la partie laborieuse & non fortunée du peuple, de divers impôts, qui pèsent le plus immédiatement sur elle, déclare que toutes les exemptions en matière d'impositions, soit directes ou indirectes, sur les fonds ou sur les consommations, les exemptions des droits de barrière & autres

immunités quelconques des contributions publiques, sous quelque dénomination qu'elles soient établies & perçues, viennent à cesser dès ce moment, & que tous les citoyens, sans distinction seront tenus de les acquitter à l'avenir sur le même pied qu'elles l'étoient ci-devant par les seuls citoyens non-exempts.

Les représentans provisoires du peuple de Bruxelles chargent le tribunal de la commune de cette ville, de publier sans délai la présente proclamation, & de la faire parvenir pour leur direction à tous les receveurs & percepteurs de deniers publics.

Fait à l'assemblée des représentans provisoires du peuple de la ville libre de Bruxelles, le 13 novembre 1792, l'an premier de la République Belge.

FRANCE.

D'Orléans.. « Les brigands qui avoient occasionné les émeutes des départemens de la Sarthe & autres, se dispoient à fondre sur Orléans. Les dignes magistrats de cette ville ont trouvé la garde nationale & tous les bons citoyens disposés à arrêter les progrès de cette insurrection; en un instant tout est prêt pour le départ; le bien public leur donne des ailes; ils arrivent à Beaugency, où la garde citoyenne & la municipalité de cette ville se réunissent à eux. On arrête les insurgés; le plus grand nombre étoit plus égaré que coupable; la plupart étoit des citoyens paisibles, qui ne s'étoient réunis aux agitateurs que pour sauver leurs propriétés du pillage, & leur vie & celle de leurs enfans des haches meurtrières. Ils se sont empressés de se séparer des chefs de l'émeute & de se ranger sous les drapeaux de la loi. Cette opération n'a pas coûté une goutte de sang, & les provocateurs sont arrêtés.

— Daignez, intègre ministre, ajouter les administrateurs du Loiret, annoncer notre conduite à la convention; notre vœu le plus cher est d'obtenir son approbation.

Paris. Enfin la capitale, après plus de deux mois, a un maire. C'est le citoyen Chambon, médecin, qui, sur 11,365 votans, a eu 7358 voix sur son concurrent Lullier 3907; & comme on rit de tout à Paris, après avoir appelé Pétion, le maire deux, on appelle ce troisième, le maire lent. Il a été proclamé hier; & les citoyens élus par les sections, tant pour composer le corps municipal que le conseil général provisoire, se sont aussi réunis hier.

§. On a remarqué que la convention nationale

étoit plus généreuse que les Jacobins: Louis XVI y a trouvé des défenseurs, & l'on y donne le temps à l'opinion publique de se préparer sur l'événement; aux Jacobins, on est impatient de voir terminer l'affaire. Le citoyen Gueffroy disoit avant-hier à la tribune:

« Juger Louis XVI! suivre des formes minutieuses, bizarres & créées exprès pour la circonstance! Juger Louis XVI!... Le peuple l'a jugé... Le peuple français est plus Républicain qu'on ne pourroit le croire; le peuple ne fait pas de procédure pour punir les tyrans; le peuple ne plaide pas pour les tyrans, il les extermine, il les anéantit, il connoît par instinct, & bien mieux que les publicistes, les devoirs des rois, les besoins, les droits des nations.

« Mon opinion est donc que nous ne pouvons pas juger Louis XVI, mais que nous devons le faire punir de sa scélératesse. Pour vous y déterminer, je ne vous ferai pas la longue énumération de ses crimes de lèse-humanité, ils sont généralement trop connus.

« Français, voulez-vous être les fondateurs d'une véritable République, toute entière à l'avantage des moins bien partagés des dons de la nature? voulez-vous voir bientôt régner vraiment parmi nous, l'égalité sociale? voulez-vous inspirer à tous les individus qui vivent & vont naître sur la terre des Francs, ce vif amour de la patrie, & cette haine vigoureuse pour les rois & leurs suppôts criminels, sans laquelle il n'y aura jamais de République? voulez-vous renverser tous les tyrans & leurs projets liberticides? prenez une attitude imposante, prenez une mesure capable d'établir à jamais la liberté sur la terre. Dites au peuple français, dont vous êtes les organes, dites à la nation: *Tu t'es levé pour venger ton injure, pour te purger d'un roi, use de ton droit naturel, écrase-le de ton pied d'éléphant, & qu'il soit anéanti.*»

§. La commune a arrêté de rédiger une adresse à la convention nationale, pour qu'elle abroge la loi qui permet le commerce d'argent monnoyé, & qu'elle dicte une loi repressive contre tous les accapareurs & vendeurs d'argent, qui porte même la peine de mort. Peut-être vaudroit-il mieux tout à fait proscrire les pièces d'or & d'argent.

§. Belle action du soldat Duplessis, rapportée par le ministre.

Le brave Duplessis est assailli à-la fois par 10 buffards qui fondent sur lui avec fureur. Duplessis

se défend comme un lion ; mais il est accablé par le nombre ; il avoit reçu trois coups de feu ; il avoit la tête ouverte , & le bras fracassé. Rends toi , dit-on : — *A la mort , s'écrie-t-il ! Vive la liberté ! Vive la nation !* En disant ces mots , il ranime toutes ses forces , il abbat trois hussards & en blesse un quatrième. — Sans doute cet intrépide soldat a été secouru , ou plutôt sa généreuse défense a interdit les autres assaillans ; car il existe , & le ministre a cru devoir lui accorder une pension de 236 liv. « Sans doute , dit-il , la convention nationale ne trouvera pas cette récompense suffisante ». *Non , non !* s'écrie toute l'assemblée à la fois. Elle a été portée au double au milieu des plus justes applaudissemens.

§. Des nouvelles de Londres , du 27 novembre , annonce qu'il y a eu quelqu'insurrection. Le maire a été insulté , on lui a cassé ses vitres , on a promis d'en faire autant à la commune sous peu de jours. Les effets baissent toujours.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

Séance du dimanche 2 décembre.

Manuel monte à la tribune & dénonce un pamphlet qu'on crie autour de la salle : *vous f. . . vous de nous , messieurs les députés ? rendez-nous nos 21 liv. & demande qu'on écarte les crieurs.*

Rabaut Saint-Etienne dit qu'on a osé imprimer que si la convention ne donnoit pas au bout de quinze jours , une bonne constitution , qu'il falloit l'égorger , qu'on fait tout pour la rendre odieuse à Paris , & la forcer de s'éloigner. On renvoie la motion aux inspecteurs de la salle , afin qu'ils avisent aux moyens de maintenir l'ordre & la décence autour du sanctuaire des loix.

Les corps administratifs de Chartres écrivent qu'ayant appris qu'un grand rassemblement se portoit sur leur ville , ils ont disposé leurs forces & quatre canons ; que le maire a invité les rassembleés à nommer des députés , & à expliquer leurs raisons ; que douze d'entr'eux se font présentés , & ont demandé qu'on taxât le pain. Le maire a répondu que la loi défendoit cette mesure , & qu'il périroit plutôt que de la laisser violer. Pendant ces pourparlers , on fit défilér de la cavalerie vers la queue du rassemblement , & il fut cerné à l'instant : on le

désarma , en le faisant filer sur la place de la Liberté , où chacun déposa les armes , à l'exception de quelques mutins qu'on a emprisonnés ; à midi le rassemblement étoit dissipé. On décrète que les administrateurs ont bien mérité de la patrie.

Le prince de Salm Kirbourg , qui prend le titre de citoyen français , écrit qu'il reconnoît la souveraineté & l'indépendance de la République française , qu'il n'appelle plus ses concitoyens ses sujets , mais ses amis , qu'il a détruit la servitude personnelle. On passe à l'ordre du jour sur le motif que le prince garde encore sa souveraineté & ne rend pas à son peuple ses droits , & que ce seroit compromettre la souveraineté du peuple que de recevoir une pareille déclaration.

Les pensions données aux employés de l'ordre de Malthe sont réduites de manière qu'elles n'excéderont pas mille livres , & ne seront pas payées d'avance.

Le ministre de la guerre fait passer à l'assemblée une dépêche du général Miranda , du 25 , qui annonce qu'il vient de se rendre maître de la citadelle d'Anvers , qu'il a fait prisonniers de guerre 1300 hommes ; il n'a pas perdu plus de 30 hommes. Il envoie la capitulation & l'état des munitions qu'il y a trouvées.

Le conseil exécutif communique une délibération prise par le petit conseil de Genève , sanctionnée par le grand conseil , qui ordonne l'évacuation des Suisses.

Sur le rapport qu'il a été fait insulte au pavillon français dans le port de Malthe , on renvoie au pouvoir exécutif pour avoir des renseignements.

On remet les pétitionnaires au soir , & on ouvre la discussion sur les subsistances , qui ont donné lieu à divers avis.

Des Marseillois & d'Hautefeuille , aide-de-camp du général d'Anselme , présentent les drapeaux pris sur les Piémontois.

Le pape a fait remettre en liberté les deux artistes français renfermés dans les prisons de l'inquisition. On leur a insinué qu'ils eussent à se retirer de Rome , pour n'être pas exposés aux insultes du peuple. On charge le ministre des affaires étrangères de rendre compte de la conduite du ci-devant comte de Châlons , notre envoyé à Rome , qui n'a pas fait respecter les droits de la nation.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette , boulevard de la porte Saint-Martin , à celle Saint-Denis , numéros 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année , 15 liv pour six mois , 7 liv 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.